

Rapport n°11 :**Transfert du portage du master UBFC BDEEM**

| | |
|---|---|
| Rapporteur (s) : | Catherine Baumont, Présidente du CAC UBFC |
| Service – personnel référent | Stéphanie Thomas - Service Formation |
| Séance du Conseil d'administration | 13 décembre 2018 |

| | |
|--|-------------------------------------|
| Pour délibération | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour échange/débat, orientations, avis | <input type="checkbox"/> |
| Pour information | <input type="checkbox"/> |
| Autre | <input type="checkbox"/> |

Rapport :

Dans le cadre de l'AAP ISITE-BFC N°1 « Masters orientés recherche dispensés en langue anglaise » publié en 2016, le master Behavioral and Digital Economics for Effective Management (BDEEM) a été sélectionné pour financement après avis favorable du CAC UBFC et du COPIL ISITE-BFC.

Le CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) lors de sa réunion du 22 mars 2017, a donné un avis favorable à la création de la mention « Intelligence économique ».

Cette proposition de master portée par BSB et UFC n'a pu ouvrir aux rentrées universitaires 2017-2018 et 2018-2019 en l'absence de solutions permettant de répondre à la question des droits d'inscriptions différenciés entre un établissement public et ceux d'un établissement privé qui doit assurer le fonctionnement des formations sans apport de l'Etat (des droits d'inscription de l'ordre de 8 000€ sont usuels dans ce cas). La proposition de mise en place d'un double diplôme a également été refusée par le Ministère.

Ce master étant très attractif, le transfert du portage de ce master à un autre établissement membre de la COMUE a été proposé. La proposition est un co-portage par l'UFC et l'uB adossés aux laboratoires CRESE et CREGO.

Le Copil ISITE-BFC du 29 juin 2018 a validé la substitution du partenaire BSB par le partenaire uB dans le projet de master BDEEM, sous réserve des approbations des Conseils d'administration d'UBFC, de l'uB et de l'UFC.

Vu la délibération du CA de l'UFC (délibération n°37 du CA du 10 juillet 2018),

Vu la délibération du CA de l'uB (délibération n°2018-10/07/2018-17),

Vu, l'avis très favorable du CAC d'UBFC du 21 novembre 2018,

il est demandé au Conseil d'administration d'UBFC de se prononcer sur la substitution du partenaire BSB par le partenaire uB dans le projet de master BDEEM, mention Intelligence Economique.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'administration d'UBFC de se prononcer sur l'ouverture à la rentrée 2019-2020 du master BDEEM, mention Intelligence économique.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **délibérer sur le transfert d'établissements porteurs,**
- **délibérer sur l'ouverture du master à la rentrée 2019-2020.**